

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 11 février 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux du 14 et du 20 janvier 2014

4. Correspondances

4.1 Ville de La Tuque

4.2 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

5. Affaires découlant

5.1 Attestation de formation d'éthique et déontologie des élus(es)

6. Affaires nouvelles

6.1 Adoption augmentation salaire 2014

6.2 Compostage 2014

6.3 Subvention chemin privé 2014

6.4 Projet Pacte rural promotion et entretien parc Ducharme

6.5 Modification résolution 2013-12-11 renouvellement adhésion ADMQ

6.6 Mandat appel d'offres étude infrastructure voirie

6.7 Avis de motion + présentation de la Révision du Code d'éthique et déontologie des Élus municipaux

6.8 Nomination Comité consultatif d'urbanisme

6.9 Drapeau municipal

6.10 Modification au calendrier des séances publiques

6.11 Formation Règlement sur le captage des eaux souterraines

6.12 Transport adapté

- 6.13 Formation rôles et responsabilité des élus et des DG l'envers du décor
- 6.14 Comité de gestion et développement parc Ducharme

7. Trésorerie

- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de janvier 2014
- 7.2 États financiers du mois de janvier 2014
- 7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction de janvier 2014

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

2014-02-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche.

2014-02-02

3. Adoption des procès verbaux du 14 et du 20 janvier 2014

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller Louis Godin.

4. Correspondance

4.1 Ville de La Tuque

Pour une deuxième année consécutive, Tourisme Haute-Mauricie nous assume notre inscription dans le Guide touristique de la Mauricie ainsi que sur le site Internet de Tourisme Mauricie. Cette initiative nous permettra d'obtenir une belle visibilité ainsi que plusieurs avantages promotionnels.

4.2 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Conformément à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, il établit à 43 372 \$ la compensation attribuée à notre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payé sur les achats de biens et de services pour l'année 2013.

5. Affaires découlant

5.1 Attestation de formation d'éthique et déontologie des élus (es)

La directrice Mme Josée Cloutier atteste que les conseillères et les conseillers suivant : Mme Renée Ouellette, Mme Marie Élisabeth Courtemanche, Mme Francine Harvey, M. François Baugée, M. Michel Sylvain ont participé à la formation d'éthique et de déontologie le 30 novembre 2013 à Saint-Étienne des Grès.

Pour la mairesse Chantal St-Louis et le conseiller M. Louis Godin, ils avaient participé à cette formation le 28 janvier 2012 à St-Thècle.

6. Affaires nouvelles

2014-02-03

6.1 Adoption augmentation salaire 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2014 de la municipalité lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans le budget des augmentations étaient prévues pour les employés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte l'augmentation des salaires de 0.7 % du cout de la vie prévue dans le budget pour la directrice générale, la secrétaire-trésorière adjointe et l'ouvrier municipal ainsi que l'ajustement du taux horaire à 20 \$ de l'heure pour l'inspecteur municipal de la municipalité de La Bostonnais avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

2014-02-04

6.2 Compostage 2014

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'exercice 2014, le conseil a prévu compenser les citoyens à s'inscrire pour procéder au compostage sur leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs énoncés en 2011 pour ce programme demeurent les mêmes pour 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Qu'un montant de vingt-cinq (25.00 \$) dollars soit versé à chacun des citoyens permanents et de douze dollars et cinquante (12.50 \$) pour les citoyens saisonniers s'étant inscrits sur la liste prévue à cet effet. Et que les sommes prévues leur soient versées une fois la vérification effectuée par l'inspecteur municipal.

2014-02-05

6.3 Subvention chemin privé 2014

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'exercice 2014, le conseil a prévu un montant pour la subvention des chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE la politique de subvention aux associations pour l'entretien du chemin privé #2012-12-11 a été adopté le 11 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les associations du Lac à l'Ours et du Lac Brochet ont rempli les critères pour recevoir une subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Qu'une subvention de 578.87 \$ soit versée à l'association du Lac à l'Ours et 1 279.17 \$ à l'association du Lac Brochet pour l'entretien de leur chemin privé.

2014-02-06

6.4 Projet Pacte Rural promotion et entretien parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais veut déposer un projet au Pacte rural;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un solde de 13 985.96 \$ dans l'enveloppe local du Pacte rural de La Bostonnais et que l'échéance de dépôt de projet est le 18 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir le parc Ducharme et le Centre de Valorisation des Arts et de l'Agroalimentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité dépose un projet au Pacte Rural «Promotion et entretien du parc Ducharme» au coût total de 18 790.69 \$ avec une mise de fonds de 1 493.24 \$ pour la municipalité.

Que la mairesse Chantal St-Louis, soit désignée par le conseil municipal la personne responsable et autorisée à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

2014-02-07

6.5 Modification résolution 2013-12-11 renouvellement adhésion ADMQ

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de modifier la résolution 2013-12-11;

CONSIDÉRANT QUE le montant inscrit sur la résolution était de 611 \$ taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son abonnement à l'ADMQ pour l'année 2014 au coût de 693.95 \$ taxes incluses et que la directrice générale, Josée Cloutier soit autorisée à signer tous les documents au nom de la municipalité de La Bostonnais.

2014-02-08

6.6 Appel d'offres étude infrastructure voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire une étude par une firme d'ingénieur sur la structure du Rang Sud-est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a besoin de cette étude pour préparer un montage et l'estimation des travaux dans le cadre du Programme de redevances sur l'essence Québec (Taxes d'accise);

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Sylvain est responsable des dossiers de voirie et d'infrastructure municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate le conseiller Michel Sylvain en collaboration avec Mme Josée Cloutier et M. Luc Richard à produire un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de l'infrastructure du Rang Sud-est et de la rue de l'Église. Qu'ils soient autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres pour et au nom de la municipalité.

6.7 Avis de motion + présentation de la révision du code d'éthique et déontologie des Élus municipaux

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je soussigné Louis Godin, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant la révision du code d'éthique et déontologie des élus municipaux pour la municipalité de La Bostonnais.

Le conseiller Louis Godin présente le code d'éthique et déontologie comme suit :

Le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27).

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de

déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

2014-02-09

6.8 Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a eu sa première rencontre le 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement No 3-07, l'article 3.2 et 3.4, lors de leur première rencontre en janvier dernier le comité doit nommer le président et les sièges de chaque membre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que M. Pierre David Tremblay soit nommé président du comité et Mme Doris Cantin, vice-présidente en remplacement du président au besoin que les personnes suivantes soient nommées au siège suivant :

Siège #1 : Doris Cantin
Siège #2 : Gilles Veillette
Siège #3 : John Baran
Siège #4 : Francine Harvey
Siège #5 : Pierre David Tremblay

2014-02-10

6.9 Drapeau municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite identifier la municipalité le plus possible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais ne possède aucun drapeau avec ses armoiries;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité achète trois (3) drapeaux avec les armoiries de La Bostonnais et que les drapeaux soient installés conformément aux normes d'installation des drapeaux. Qu'un montant maximal de 1 000 \$ soit alloué pour cette dépense et que les fonds soient puisés dans le budget 2014 dans le poste budgétaire de publication.

2014-02-11

6.10 Modification au calendrier des séances publiques

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du code municipal, la municipalité peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'elle le précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier des séances publiques 2014 a été adopté à la séance ordinaire du 10 décembre 2013 résolution 2013-12-05;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une séance publique pour l'adoption du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Qu'une séance publique du conseil soit tenue le 25 février prochain à 19 h 30 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville et qu'un avis public à cet effet soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2014-02-12

6.11 Formation règlement sur le captage des eaux souterraines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut que ses employés soient formés et bien documentés sur les lois et les règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) organise des formations;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal doit avoir une bonne compréhension des règlements sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r6);

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'inspecteur municipal soit inscrit à la formation sur le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6) le 11 février 2014 à l'Hôtel Classique à Québec

Que les frais d'inscription de 265.00 \$ taxes exclues par formation et les frais inhérents soient déboursés par la municipalité.

2014-02-13

6.12 Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de fournir un service de transport adapté aux personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée par un citoyen de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE ce service est subventionné à 65 % par le ministère des Transports du Québec, à 20 % par la municipalité et 15 % par l'utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut faire partie du transport Auto-Bus car pour faire partie de celui-ci la municipalité doit débourser 20 % du budget annuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte de donner suite à la demande adressée par le citoyen.

Que Mesdames Maryse Boisvert secrétaire-trésorière adjointe et Josée Cloutier, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents de la demande.

2014-02-14

6.13 Formation ADMQ

CONSIDÉRANT QU'IL est important que la directrice générale et les conseillers soient formés pour favoriser le perfectionnement sur les rôles et les responsabilités des élus et des directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est donnée par l'association des directeurs généraux du Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Josée Cloutier et la conseillère Mme Francine Harvey à assister à cette séance de formation devant être tenue le 26 février 2014 à l'Auberge des Gouverneurs à Shawinigan que les frais d'inscription au montant de 319.63 \$ taxes incluses par participants et que les frais inhérents à cette séance soient acquittés par la municipalité selon la politique prévue à cet effet.

2014-02-15

6.14 Comité de gestion et de développement parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du parc Ducharme est prévue sous peu;

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'avoir un comité responsable du parc Ducharme pour la gestion et le développement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé d'au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte que le comité soit formé de mesdames Renée Ouellette, conseillère municipale, Josée Cloutier, directrice générale, Chantal St-Louis, mairesse ainsi que Hélène Pelletier, directrice aux infrastructures d'accueil et projets municipaux de ville de La Tuque.

7. Trésorier

2014-02-16

7.1 Adoption des dépenses de janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de janvier 2014 telles que soumises par le personnel.

2014-02-17

7.2 Adoption des états financiers de janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de janvier 2014 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, et 2013 le montant est de 48 782.88 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2011	3 963.26\$
2012	11 500.49\$
2013	33 319.13\$

Total : 48 782.88

Un montant de 8 792.24\$ a été perçu du mois de décembre au 31 janvier 2014

8. Permis de construction

Pour la période de janvier, il n'y a eu aucun permis d'émis.

9. Rapport des comités

Le conseiller Michel Sylvain responsable du dossier Voirie informe la population que le règlement d'emprunt du Rang Sud-Est était une façon d'aller retirer des sommes des forestières pour payer la dette. Maintenant qu'il est terminé, nous allons étudier la situation, il y aura une étude faite par des ingénieurs pour avoir une bonne vision de la durabilité du Rang Sud-Est et par la suite nous serons en mesure de prévoir les travaux prioritaires.

La conseillère Francine Harvey informe les citoyens présents qu'une première rencontre du comité consultatif a eu lieu et que les sièges ont été nommés. Une prochaine rencontre est prévue pour le mois de mars.

La conseillère Renée Ouellette est fière de la réussite de la fête de Noël informe que des photos sont disponibles à la municipalité.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h et se termine à 20 h 13.

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers remercient le public d'avoir assisté et les invitent à la séance publique du 25 février prochain

à 19 h 30 ils leurs souhaitent une bonne St-Valentin à tous.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 15

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale